

Bureau du Cadastre Minier de Madagascar

BCMM

RAPPORT D'AUDIT

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

décembre 2020

S O M M A I R E

OPINION DE L'AUDITEUR	3-6
TABLEAU A-1 : BILAN – Actif	8
TABLEAU A-2 : BILAN- Passif	9
TABLEAU B : Compte de résultat	10
TABLEAU C : Tableau de Variation des Capitaux Propres	11
TABLEAU D : Tableau des Flux de Trésorerie	12
Notes annexes aux états financiers	14 – 24

OPINION DE L'AUDITEUR

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution du mandat d'auditeur externe que votre Conseil d'Administration a bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM), pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprenant :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau de variation des capitaux propres;
- le tableau de flux de trésorerie ;
- ainsi que les notes annexes incluant les principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers soumis à nos vérifications font notamment apparaître les éléments essentiels ci-après :

	(unité monétaire Ariary)	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Résultat net : (Perte) /bénéfice	5 193 136 476,17	(1 533 235 895,09)
Chiffres d'affaires	129 490 072,00	266 194 378,00
Frais d'administration (Principal revenu BCMM)	6 339 305 931,00	7 008 622 227,00
Capitaux propres	44 668 645 818,05	39 475 509 341,88
Total du bilan	72 843 488 234,82	73 285 635 746,43
Variation nette de trésorerie	(217 145 794,77)	(8 432 420 678,27)

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers, tels qu'ils sont présentés aux tableaux A – B – C et D, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du BCMM au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur à Madagascar (PCG 2005).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) adoptées par l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du BCMM conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit **avec RESERVE**.

.../4

Justification de l'opinion avec réserve :

Nos travaux de vérifications nous ont permis de constater que :

Plusieurs factures se rattachant à l'exercice 2019 n'ont pas été comptabilisées portant sur des :

	Montant HT	TVA	Montant TTC	Notes annexes
Immobilisations	1 209 713 665,41	194 586 732,30	1 404 300 397,71	3.2-i ; 3.3-a ; 3.3-c ; 3.3-d ; 7-b
Charges	141 588 102,99	12 555 189,40	154 143 292,39	7-a ; 10-a ; 11.2-i ; 11.2-iv
	1 351 301 768,40	207 141 921,70	1 558 443 690,10	

La récupération de certaines de ces TVA risque d'être forclosée.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus, il est à noter que :

1) *Avec le système de comptabilisation des frais d'Administration, toujours appliqué par BCMM, (comptabilité de caisse au lieu de comptabilité d'engagement préconisée par le PCG 2005 en tant qu'EPIC), il a été constaté que (cf. note 14.1.a.iii) :*

- a. **un montant de l'ordre d'Ar. 844 millions des frais d'Administration sur 60 permis soit 506,4 millions (60 %) des revenus de BCMM pour l'exercice 2018 n'a été comptabilisé qu'en 2019 (lors des encaissements)**
- b. **des frais d'Administration sur 199 permis devant s'élever à Ariary 2,7 milliards (donc 1,6 milliards des produits pour BCMM) ne sont comptabilisées dans les états financiers 2019 de BCMM**

A part des considérations d'ordre comptable (règle de la comptabilité publique et normes comptables édictées par le PCG 2005 applicable à l'EPIC), la gouvernance du BCMM se base sur l'article 200 du code minier portant sur le mécanisme d'annulation des permis pour interpréter que le BCMM n'a pas le rôle ni droit de faire de recouvrement des frais d'Administration impayés.

Néanmoins, le onzième « tiré » de l'article 3 du décret 2017-175 incombe au BCMM les fonctions de « procéder au recouvrement des frais d'administration minière... » fonction, parmi tant d'autres, restant INVARIABLE depuis le décret 2000-308 du 10 mai 2008 fixant ses statuts (de création) ;

2) *Les éléments inhabituels suivants ont grevé le résultat de l'exercice :*

- a. *Des provisions pour pertes de valeurs sur créances présentant de risques de non recouvrement :*
 - i. *Trop payé au fournisseur dont recouvrement n'a pas pu être fait par déduction sur paiement courant pour Ariary 4 747 800,00 (cf. note 5.1.1)*
 - ii. *Doublon de paiement aux comptes en 2018 pour le compte de l'exercice 2017 d'un montant total d'Ariary 1 302 725 477,69 (cf. note 5.1.2-a)*
- b. *Des TVA déductibles forcloses pour Ariary 91 373 268,45 (cf. note 5.1.2-c)*
- c. *Reprise des provisions constituées en 2013 pour risques fiscaux pour Ar 9 372 205 443,11 ; comme la provision n'a pas été fiscalement bien traité lors de sa constitution sa reprise constitue un produit imposable à l'Impôt sur les revenus de l'exercice. (cf. note 15)*

- 3) *Le quote-part revenant à la « Police des mines » a aussi fait l'objet « d'excédent de paiement » s'élevant à Ar 312 782 875,61 à la fin de l'exercice 2019*
- 4) *Le budget soumis à l'approbation du Conseil d'Administration continu d'être en montant « toutes taxes/TVA comprises » (TTC) rendant ainsi non significatives toutes comparaisons avec les réalisations comptabilisées qui sont « hors taxes/TVA » (HT), raison pour laquelle le « Tableau d'Analyse de réalisations budgétaires et les notes y afférentes » ne sont plus présentés.*

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, les documents sur la situation financière et les états financiers de synthèse de la société adressés aux actionnaires, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Etablissement relatives aux états financiers

La Direction Générale et/ou l'Agence Comptable est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel comptable en vigueur à Madagascar, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction Générale d'évaluer la capacité de BCMM à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction Générale a l'intention de mettre BCMM en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la Direction Générale de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de BCMM.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../4

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Ø nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ø nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- Ø nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Ø nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction Générale du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de BCMM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;

- Ø nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous avons communiqué aux personnes constituant la Direction Générale, notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toutes faiblesses significatives du contrôle interne, relevées de notre audit.

Antananarivo, le 03 décembre 2020

L'Auditeur Externe,



Le Cabinet NPNM AUDIT
nauno philippe rakotomiamina
expert-comptable

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

(unité monétaire ariary)

ACTIF	MONTANT	AMORTISS/	MONTANT	Notes annexes	MONTANT
	BRUT	PERTES DE VALEURS	NET		NET
	31-déc.-19				31-déc.-18
ACTIF NON COURANTS					
ECART D'ACQUISITION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	228 412 051,18	(183 851 789,19)	44 560 261,99	3.1	78 717 836,99
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 476 282 190,70	(7 117 078 568,61)	27 359 203 622,09	3.2	26 602 577 133,11
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 802 305 386,68		2 802 305 386,68	3.3	2 445 701 340,81
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
IMPOTS DIFFERES				17.	275 126 600,00
TOTAL ACTIF NON COURANTS	37 506 999 628,56	(7 300 930 357,80)	30 206 069 270,76		29 402 122 910,91
ACTIFS COURANTS					
STOCKS ET ENCOURS	197 578 160,00		197 578 160,00	4.	142 236 150,50
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	6 486 670 020,68	(1 307 473 277,69)	5 179 196 742,99	5.	6 263 486 829,18
Clients et autres débiteurs					27 877 279,60
Impôts					
Autres créances et actifs assimilés	6 486 670 020,68	(1 307 473 277,69)	5 179 196 742,99		6 235 609 549,58
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	37 260 644 061,07		37 260 644 061,07	6.	37 477 789 855,84
Placements et autres équivalents de trésoreries					
Trésorerie	37 260 644 061,07		37 260 644 061,07		37 477 789 855,84
TOTAL ACTIFS COURANTS	43 944 892 241,75	(1 307 473 277,69)	42 637 418 964,06		43 883 512 835,52
TOTAL DES ACTIFS	81 451 891 870,31	(8 608 403 635,49)	72 843 488 234,82		73 285 635 746,43

LES NOTES ANNEXES 1 à 17 FONT PARTIES INTEGRANTES DES ETATS FINANCIERS

(unité monétaire ariary)

PASSIF	MONTANT	Notes annexes	MONTANT
	31-déc.-19		31-déc.-18
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau	41 440 673 041,23		40 029 873 022,72
Résultat en instance	(1 533 235 895,09)		1 410 800 018,51
Correction d'erreur	(431 927 804,26)		(431 927 804,26)
	39 475 509 341,88		41 008 745 236,97
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 193 136 476,17		(1 533 235 895,09)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 668 645 818,05	TABLEAU C	39 475 509 341,88
PASSIFS NON COURANTS			
Produits différés : subventions d'investissement			20 348 302,53
Subventions d'équipements			
Impôts différés			
Emprunts et dettes financières			9 372 205 443,11
Provisions et produits constatés d'avances			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS			9 392 553 745,64
PASSIFS COURANTS			
Dettes court terme- partie court terme de dettes long terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 723 564 411,90	7.	1 316 307 998,24
Autres dettes	26 451 278 004,87	8.	23 101 264 660,67
Comptes de trésorerie			
TOTAL PASSIFS COURANTS	28 174 842 416,77		24 417 572 658,91
TOTAL DE PASSIF	72 843 488 234,82		73 285 635 746,43

LES NOTES ANNEXES 1 à 17 FONT PARTIES INTEGRANTES DES ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

(unité monétaire ariary)

	31-déc.-19	Notes annexes	31-déc.-18
Chiffre d'affaires	129 490 072,00	9.	266 194 378,00
Production stockée			
Production immobilisée			
I- RECETTE D'EXPLOITATION	129 490 072,00		266 194 378,00
II- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	(1 646 329 435,55)		(3 584 891 452,80)
. Achats consommés	(515 093 341,82)	10.	(446 061 400,16)
. Services extérieures et autres consommations	(1 131 236 093,73)	11.	(3 138 830 052,64)
III- VALEUR AJOUTEE (I - II)	(1 516 839 363,55)		(3 318 697 074,80)
. Subvention d'exploitation	23 706 156,00		13 880 270,77
. Impôts, taxes et versements assimilés	(114 307 278,45)	12.	(27 209 010,00)
. Charges de personnel	(4 460 039 022,97)	13.	(4 092 262 573,08)
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(6 067 479 508,97)		(7 424 288 387,11)
. Autres produits opérationnels (dont frais d'administration)	6 499 635 486,75	14.	7 101 043 386,55
. Autres charges opérationnelles	(8 707 283,40)		(6 097 972,36)
. Dotation aux amortis/provisions et pertes de valeurs	(3 422 208 259,03)		(1 853 680 678,78)
. Reprise sur provisions et pertes de valeurs	9 372 205 443,11	15.	
V - RESULTAT OPERATIONNEL	6 373 445 878,46		(2 183 023 651,70)
. Produits financiers	486 120 582,41	16.	394 395 276,87
. Charges financières	(4 337 584,70)		(18 083 148,37)
VI - RESULTAT FINANCIER	481 782 997,71		376 312 128,50
VII - RESULTAT AVANT IMPOTS (V+VI)	6 855 228 876,17		(1 806 711 523,20)
. Impôts exigibles sur résultat	(1 386 965 800,00)	17.	(1 650 971,89)
. Impôts différés (variations)	(275 126 600,00)	17.	275 126 600,00
. TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	16 511 157 740,27		7 775 513 312,19
. TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	(11 318 021 264,10)		(9 308 749 207,28)
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	5 193 136 476,17		(1 533 235 895,09)
. Elements extraordinaires produits -(à préciser)			
. Elements extraordinaires charges -(à préciser)			
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 193 136 476,17		(1 533 235 895,09)

LES NOTES ANNEXES 1 à 17 FONT PARTIES INTEGRANTES DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(unité monétaire ariary)

	Fonds associatifs	Primes & Réserves	Ecart d'évaluation	Résultat & Report à nouveau	Total
<i>Solde au 31 décembre 2017</i>	0,00	0,00	0,00	41 440 673 041,23	41 440 673 041,23
Changement de méthode comptable					0,00
Correction d'erreurs				(431 927 804,26)	(431 927 804,26)
Autres produits et charges					0,00
Affectation du résultat 2017					0,00
Opération en capital					0,00
Résultat net au 31 décembre 2018				(1 533 235 895,09)	(1 533 235 895,09)
<i>Solde au 31 décembre 2018</i>	0,00	0,00	0,00	39 475 509 341,88	39 475 509 341,88
Changement de méthode comptable					0,00
Correction d'erreurs				(431 927 804,26)	(431 927 804,26)
Autres produits et charges					0,00
Report à nouveau					0,00
Affectation du résultat 2019					0,00
Opération en capital					0,00
Résultat net au 31 décembre 2019				5 193 136 476,17	5 193 136 476,17
<i>Solde au 31 décembre 2019</i>	0,00	0,00	0,00	44 236 718 013,79	44 236 718 013,79

LES NOTES ANNEXES 1 à 17 FONT PARTIES INTEGRANTES DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
METHODE DIRECTE

(unité monétaire Ariary)

Note	31-déc.-19	31-déc.-18
FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
	18 462 210 232,65	15 602 366 034,99
Encaissement reçus des clients		
	(2 381 230 899,01)	(9 930 410 333,68)
Reversement aux collectivités et autres bénéficiaires		
	(13 220 011 165,30)	(9 643 131 967,58)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		
	(1 105 240,32)	(194 147 109,78)
Intérêts et autres frais financiers payés		
	2 859 862 928,02	(4 165 323 376,05)
Impôts sur les résultats payés		
<i>Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires</i>		
Flux de trésorerie lié à des événements extraordinaires (à préciser)		
A - FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2 859 862 928,02	(4 165 323 376,05)
FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
	(3 077 008 722,79)	(4 267 097 302,22)
Décassement sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Décassement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Intérêts encaissés sur placements financiers		
Dividendes et quote part de résultats reçus		
B - FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(3 077 008 722,79)	(4 267 097 302,22)
FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements suite à l'émissions d'actions		
Dividendes et autres distributions effectués		
Augmentation d'emprunt		
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés		
Subventions d'investissements reçues		
C - FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)	(217 145 794,77)	(8 432 420 678,27)
	37 477 789 855,84	45 910 210 534,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	37 260 644 061,07	37 477 789 855,84
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE	(217 145 794,77)	(8 432 420 678,27)

LES NOTES ANNEXES 1 à 17 FONT PARTIES INTEGRANTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Bureau du Cadastre Minier de Madagascar [BCMM]

**Notes annexes aux états financiers
Arrêtés aux 31 décembre 2019 et 2018**

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2000 - 308 du 10 mai 2000, modifiés et complétés par les décrets 2014 – 1590 du 07 octobre 2014 et 2015 – 1093 du 07 juillet 2015 ainsi que le Décret 2017-175 du 16 mars 2017.

Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière.

Il est sous la tutelle technique de Ministère chargé des mines, sous la tutelle budgétaire du Ministère chargé du Budget et sous la tutelle comptable du Ministère chargé de la Comptabilité publique.

Ses missions sont définies par son acte de création qui consistent à la gestion des permis et autorisations miniers, à partir du dépôt des demandes jusqu'à l'expiration de leur durée de validité.

Conformément à l'article 7 du Décret 2017-175 du 16 mars 2017, modifiant ses statuts, l'Etablissement est administré par un Conseil d'Administration composé de onze (11) membres dont :

- Un (01) représentant de la Présidence
- Un (01) représentant de la Primature
- Trois (03) représentants du Ministère chargé des Mines
- Un (01) représentants du Ministère chargé du Budget ;
- Un (01) représentants du Ministère chargé de la Comptabilité Publique ;
- Un (01) représentant du Ministère chargé de l'environnement ;
- Un (01) représentant du Ministère chargé de la Décentralisation ;
- Deux (02) représentants issus de la Chambre des Mines ;

Depuis 03 mai 2019, Monsieur LOVASOA Arison André assure la Direction Générale, par intérim du BCMM.

2. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

a) Méthode de présentation :

Les états financiers sont établis et présentés suivant les normes et recommandations du PCG 2005, *à l'exception des « Frais d'Administration » qui constituent, néanmoins les principaux revenus de l'Etablissement, qui ne sont comptabilisés qu'au moment des encaissements. De ce fait, la répartition entre les différents bénéficiaires est faite sur la base de frais d'Administration uniquement encaissés.*

b) Méthode générale d'évaluation :

Les états financiers ont été établis suivant le principe du coût historique.

c) Les « Frais d'administration »

Les « Frais d'administration » sont comptabilisés en produits au moment de l'encaissement.

d) Immobilisations corporelles :

- Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition qui est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire à partir de leur date de mise en service aux taux fiscalement admis ci-après :

Construction	5%
Aménagement construction	10%
Agencements et installations	10 à 25%
Matériels de transport	20%
Matériels et outillages	10%
Matériels et mobilier de bureau	10 à 20%
Matériels informatiques	25%

e) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen unitaire pondéré (CMUP) des prix fournisseurs.

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

3. ACTIFS IMMOBILISES

3.1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19			31-déc.-18	Variations
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Logiciels informatiques et assimilé	192 252 051,18	(174 058 455,86)	18 193 595,32	43 311 170,32	(25 117 575,00)
Carte sur fichier numérique FTM	36 160 000,00	(9 793 333,33)	26 366 666,67	35 406 666,67	(9 040 000,00)
	228 412 051,18	(183 851 789,19)	44 560 261,99	78 717 836,99	(34 157 575,00)

La variation NEGATIVE de Ariary (34 157 575,00) est constituée des dotations aux charges d'amortissements.

3.2 Immobilisations corporelles

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19			31-déc.-18	Variations
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Terrain	4 689 080 000,00		4 689 080 000,00	4 689 080 000,00	0,00
Aménagement construction	23 428 160,00	(23 428 160,00)	0,00	0,00	0,00
Construction	22 612 355 444,27	(2 737 450 619,01)	19 874 904 825,26	19 660 734 130,99	214 170 694,27
Agencements et installations	462 947 100,57	(221 700 814,49)	241 246 286,08	327 775 554,47	(86 529 268,39)
Matériels et outillages	153 085 415,25	(22 005 634,00)	131 079 781,25	146 218 831,25	(15 139 050,00)
Matériels de transport	3 515 172 417,45	(2 908 344 361,88)	606 828 055,57	1 144 491 388,90	(537 663 333,33)
Matériels et mobilier de bureau (i)	1 823 945 907,87	(445 622 833,51)	1 378 323 074,36	275 026 137,49	1 103 296 936,87
Matériels informatiques	1 188 014 745,29	(756 428 354,05)	431 586 391,24	359 251 090,01	72 335 301,23
Autres immobilisations corporelles (i)	8 253 000,00	(2 097 791,67)	6 155 208,33	0,00	6 155 208,33
	34 476 282 190,70	(7 117 078 568,61)	27 359 203 622,09	26 602 577 133,11	756 626 488,98

(i) Des acquisitions de l'exercice n'ont pas été comptabilisées dont :

	Ref. factures	montant HT	TVA	Montant TTC
Mobilier de bureau/Ambiances Eclairage	FA 381/0731/19	55 568 000,00	4 832 000,00	60 400 000,00
Produits pour Musée/ALDO	01 CF/19	116 573 000,00	23 314 600,00	139 887 600,00
		172 141 000,00	28 146 600,00	200 287 600,00

La variation POSITIVE de Ariary 756 626 488,98 Ariary se détaille comme suit :

	Acquisitions	Reclassement venant des encours	Amortissements		Variation nette
			Régularisations	Dotations de l'exercice	
Constructions	1 284 971 895,32			(1 070 801 201,05)	214 170 694,27
Agencements et installations				(86 529 268,39)	(86 529 268,39)
Matériels de transport				(537 663 333,33)	(537 663 333,33)
Matériels et outillages				(15 139 050,00)	(15 139 050,00)
Matériels et mobilier de bureau	1 295 017 000,00			(191 720 063,13)	1 103 296 936,87
Matériels informatiques	249 440 000,00		5 045,38	(177 109 744,15)	72 335 301,23
Autres immobilisations corporelles (i)	7 775 000,00			(1 619 791,67)	6 155 208,33
	2 837 203 895,32	0,00	5 045,38	(2 080 582 451,72)	756 626 488,98

3.3 Immobilisations en cours

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18	Variation
Construction bureau Sambava	0,00	24 959 708,83	(24 959 708,83)
Construction Bureau Central Tana	980 501 044,69	1 005 123 868,85	(24 622 824,16)
Construction Maevatanana	29 720 000,00	29 720 000,00	0,00
Local Carotte	200 814 575,00	0,00	200 814 575,00
Panneaux solaires MBC (a)	1 591 269 766,99	1 385 897 763,13	205 372 003,86
	2 802 305 386,68	2 445 701 340,81	356 604 045,87

(a) cf. page suivante

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 20183. ACTIFS IMMOBILISES (suite)3.3 Immobilisations en cours (suite)

(a) Ce poste se compose des éléments suivants :

Avances de démarrage (à défalquer sur facturation)	205 372 003,86	205 372 003,86
Facturation des premières livraisons (HT)	1 120 686 135,30	1 120 686 135,30
TVA déductible forclose incorporée	265 211 627,83	265 211 627,83
	<u>1 591 269 766,99</u>	<u>1 591 269 766,99</u>
dont Montant Marché TTC	2 464 464 046,30	2 464 464 046,30

Ces investissements restent toujours "encours" alors que le délai d'exécution du marché est de 135 jours à compter du 30/10/2017.

En effet, des éléments essentiels (des batteries) auraient dû être retournés pour non-conformité et n'ont été livrés qu'en décembre 2019.

La facture correspondante à ces livraisons de substitution se détaillant comme suit n'est pas comptabilisée dans l'exercice :

Valeur des livraisons	878 033 903,29
Remboursement des avances	(205 372 003,86)
TVA	134 532 379,88
	<u>807 194 279,31</u>

La variation positive des immobilisations en cours de Ariary 356 604 045,87 se détaille comme suit:

	Acquisition de l'exercice	Transfert en immobilisations	Remboursement avances de démarrage	Total
Construction Bureau Central Tana (b)	180 749 179,70			180 749 179,70
Construction Sambava (c)		(24 959 708,83)		(24 959 708,83)
Local Carotte (d)	200 814 575,00			200 814 575,00
Panneaux solaires MBC	0,00			0,00
	<u>381 563 754,70</u>	<u>(24 959 708,83)</u>	<u>0,00</u>	<u>356 604 045,87</u>

(b) Montant correspondant à la condamnation du BCMM sur l'affaire "Entreprise AMBININTSOA"

(c) Bien que ce montant ait été déjà transféré à la rubrique "Constructions" après la finition des travaux, des factures fournisseurs y afférentes ne sont pas comptabilisées dans l'exercice se détaillant comme suit :

Montant HT	11 790 587,12
TVA	2 358 117,42
	<u>14 148 704,54</u>

(d) Une facture du fournisseur y afférente correspondante au deuxième attachement n'est pas comptabilisée dans l'exercice, savoir :

Montant HT	147 748 175,00
TVA	29 549 635,00
	<u>177 297 810,00</u>

4. STOCKS ET EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Vêtements, chaussures de travail	434 200,00	1 564 200,00
Autres mat. consommables	1 847 316,00	79 000,00
Produits d'entretien	9 797 858,00	14 581 218,00
Fournitures de bureau	96 678 871,00	85 285 362,50
Autres fournitures consommables	88 819 915,00	40 726 370,00
	<u>197 578 160,00</u>	<u>142 236 150,50</u>

5. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Clients et comptes rattachés	0,00	27 877 279,60
Autres créances et actifs assimilés	6 486 670 020,68	6 235 609 549,58
	<u>6 486 670 020,68</u>	<u>6 263 486 829,18</u>
Provisions pertes de valeurs	(1 307 473 277,69)	0,00
	<u>5 179 196 742,99</u>	<u>6 263 486 829,18</u>

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

5. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES (suite)

5.1 AUTRES CREANCES ET ACTIFS ASSIMILES (suite)

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Fournisseurs débiteurs	5.1.1	4 747 800,00	0,00
Charges constatées d'avances		87 372 499,01	83 868 826,27
Etat et comptes rattachés	5.1.2	6 394 549 721,67	6 151 740 723,31
		<u>6 486 670 020,68</u>	<u>6 235 609 549,58</u>

5.1.1 Il s'agit de "trop payé" sur les factures TELMA que BCMM n'arrivait pas toujours à imputer sur les paiements ultérieurs raison pour laquelle la créance est intégralement provisionnée.

5.1.2 Ce poste "Etat et comptes rattachés" se détaille comme suit:

		31-déc.-19	31-déc.-18
Communes : Excédent de paiement	(a)	1 302 725 477,69	0,00
Etat : Acomptes IR	(b)	4 527 682 158,28	5 913 542 717,96
TVA déductible	(c)	338 829 441,01	229 320 175,75
TVA déductible à régulariser		1 506 126,57	1 353 333,00
Crédit de TVA		223 806 518,12	7 524 496,60
		<u>6 394 549 721,67</u>	<u>6 151 740 723,31</u>
Provisions pertes de valeurs	(a)	(1 302 725 477,69)	0,00
		<u>5 091 824 243,98</u>	<u>6 151 740 723,31</u>

(a) Il s'agit d'excédent (double) de paiement aux comptes fait en 2018 au titre de l'année 2017. De par la règle comptable de prudence eu égard des difficultés de tout ordre pour leurs recouvrements, ces créances ont été intégralement provisionnées.

(b) Le solde des "Acomptes IR" se détaille comme suit :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Crédit d'IR reporté des exercices antérieurs		5 913 542 717,96	5 721 046 580,07
Acomptes payés de l'exercice		1 105 240,32	194 147 109,78
IR dû de l'exercice		(1 386 965 800,00)	(1 650 971,89)
		<u>4 527 682 158,28</u>	<u>5 913 542 717,96</u>

(c) Ce montant inclut est NET des "TVA devenue non récupérable" pour forcosité donc devenues des charges de l'exercice, savoir :

Exercice 2018 et antérieur	69 949 287,43
Exercice 2019	21 423 981,02
	<u>91 373 268,45</u> (cf. note 12-b)

6. DISPONIBLES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Banques	(d)	2 472 168 818,07	833 656 007,38
	BNI Ariary	2 376 576 905,22	794 997 406,43
	BNI USD	95 591 912,85	38 658 600,95
Trésor	(e)	34 784 111 243,00	36 641 134 398,66
Caisses	(f)	4 364 000,00	2 999 449,80
		<u>37 260 644 061,07</u>	<u>37 477 789 855,84</u>

(d) Les soldes des banques ont fait l'objet de rapprochement avec les relevés émanant des établissements financiers. Les soldes des banques en devises ont fait l'objet d'ajustement au cours de clôture, comptabilisés dans le résultat.

(e) Le solde du Trésor a fait l'objet de rapprochement avec les relevés émanant du Trésor et attesté par la "Note d'accord du compte de l'Agent Comptable".

(f) La caisse de l'Agent Comptable a fait l'objet de contrôle du Chef de District suivant les procédures en vigueur.

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

7. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18		
Fournisseurs Malagasy	(a)	175 719 678,24	206 582 888,27		
Fournisseurs Etrangers		0,00	65 795 788,17		
Fournisseurs d'immobilisations	(b)	1 449 505 367,34	136 800 000,00		
Fournisseurs d'immob retenue de garantie		85 258 606,94	899 009 321,80		
Fournisseurs : factures non parvenues		13 080 759,38	8 120 000,00		
		<u>1 723 564 411,90</u>	<u>1 316 307 998,24</u>		
(a) Des dettes sur les fournisseurs suivants ne sont pas comptabilisées dont caractéristiques :					
	<u>Fournisseurs/objet/nombre factures</u>	<u>Montant HT</u>	<u>TVA</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Imputation</u>
Mety Consulting / Elaboration Manuel de procédures /04		78 602 156,00		78 602 156,00	6226000
Paositra Malagasy /Achat accusé de reception /01		210 000,00	0,00	210 000,00	6261000
TELMA /Pack PRE4G/ 01		875 000,00	175 000,00	1 050 000,00	6262000
MALGAMOBILE / Entretien voiture/ 01		3 125 440,00	625 088,00	3 750 528,00	6154000
MADAUTO /entretiens voiture / 06		47 706 830,00	9 541 366,00	57 248 196,00	6154000
SICAM /Entretien voiture / 02		11 068 676,99	2 213 735,40	13 282 412,39	6154000
		<u>141 588 102,99</u>	<u>12 555 189,40</u>	<u>154 143 292,39</u>	
(b) Ce poste se détaille comme suit :					
ALDO		628 933 200,00			
SHALOM		355 380 167,34			
MADAPRO		465 192 000,00			
NEW BOX					136 800 000,00
		<u>1 449 505 367,34</u>			<u>136 800 000,00</u>
Néanmoins, il est à noter que les dettes suivantes ne sont pas comptabilisées :					
	<u>Fournisseurs / objets</u>	<u>Réf. Factures</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>dont TVA</u>	
APEX / Constructions Carotte		.02/19	177 297 810,00	29 549 635,00	
Ambiances éclairage / Totem et boîtiers limineuses		FA 381/0731/19	60 400 000,00	4 832 000,00	
ALDO / Collecte et transports produits Musée		01 CF/19	139 887 600,00	23 314 600,00	
METIS /Prestations sur constructions Sambava		07 et 08/MTS17/BCNN01	14 148 704,54	2 358 117,42	
SOGECO / Remplacement fournitures solaires		03-PS6MBC/SOGECO	807 194 279,31	134 532 379,88	
			<u>1 198 928 393,85</u>	<u>194 586 732,30</u>	

8. AUTRES DETTES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Clients créditeurs	8.1	801 564 509,73	898 851 280,59
Personnel et comptes rattachés	8.2	592 258 892,50	502 244 870,45
Organismes sociaux		92 545 563,55	75 936 984,49
Etat et autres	8.3	13 900 032 255,35	10 822 772 728,04
Autres comptes créditeurs	8.4	11 057 209 106,44	10 701 598 797,10
Charges à payer		7 667 677,30	99 860 000,00
		<u>26 451 278 004,87</u>	<u>23 101 264 660,67</u>

8.1 CLIENTS CREDITEURS

Les "Clients :soldes créditeurs " sont essentiellement et se détaillent comme suit :

- des Frais d'Administration versés par les clients à la date limite et dont les permis ne sont pas encore signés ;
- des ajustements des Frais d'Administration et des pénalités suivant la note n°074-2013-MdM/Min du Ministère des Mines en date du 3 avril 2013 ;
- des trop-perçus des clients ;

dont :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Clients locaux	534 833 364,16	524 892 499,02
Clients : avance et acomptes reçus	57 217 155,57	73 477 791,57
Frais administration E 3/4	209 513 990,00	300 480 990,00
	<u>801 564 509,73</u>	<u>898 851 280,59</u>

8.2 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Personnel rémunérations dues		0,00	1 355 235,91
Personnel : charges à payer	(b)	592 258 892,50	500 889 634,54
		<u>592 258 892,50</u>	<u>502 244 870,45</u>

(b) Ce compte est constitué par les provisions des droits de congés non pris à la fin de l'exercice.

8.3 ETAT ET COLLECTIVITES

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Etat : IRSA à reverser		6 854 120,00	2 397 460,00
Etat : TVA	(c)	161 939 892,97	183 590 223,60
Bénéficiaires de la répartition des "Frais d'administration"	(d)	13 667 375 664,05	10 600 232 656,11
Autres impôts & taxes	(e)	40 928 568,33	36 552 388,33
Etat, charges à payer (IFPB)		22 934 010,00	0,00
		<u>13 900 032 255,35</u>	<u>10 822 772 728,04</u>

(c) Le solde du poste "Etat : TVA " contient une TVA collectée non déclarée depuis l'exercice 2017-2018 (Ar 104 975 371,75)

(d) et (e) cf. page suivante

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 20188. AUTRES DETTES (suite)
8.3 ETAT ET COLLECTIVITES (suite)

(d) L'évolution des soldes de répartition des "Frais d'administration" par bénéficiaires sont les suivantes :

	31-déc.-19	31-déc.-18	Variation	dont :		
	(A)	(B)	(A - B)	QP encaissées en 2019	QP payées en 2019	Autres (iii)
Provinces	8 420 497 645,10	7 904 974 974,10	515 522 671,00	515 522 671,00	0,00	
Régions	1 007 938 318,87	1 099 402 400,62	(91 464 081,75)	721 731 737,00	(813 195 818,75)	
Communes	3 716 615 801,37	1 176 635 916,68	2 539 979 884,69	1 237 254 407,00	0,00	1 302 725 477,69
AO/régions	2 760 000,00	2 760 000,00	0,00			
AO/communes	4 080 000,00	4 080 000,00	0,00			
Etat - Budget Général	515 483 898,71	412 379 364,71	103 104 534,00	103 104 534,00	0,00	
	13 667 375 664,05	10 600 232 656,11	3 067 143 007,94	2 577 613 349,00	(813 195 818,75)	1 302 725 477,69
				(Cf. Note 14.1)		

(iii) Il s'agit du reclassement en créances (à l'ACTIF) du "doublement de paiement" aux communes en 2018 relatifs à l'exercice 2017. (cf. note 5.2.2-a)

(e) Ce compte "Autres taxes et impôts" est constitué par des TVA à 8% sur fournisseurs non assujettis à reverser directement à l'Administration fiscale.

Le solde au 31 décembre 2019 de ce poste se détaille comme suit, par exercice d'origine :

2015 et 2016	6 313 150,97
2018	30 239 237,36
2019	4 376 180,00
	40 928 568,33

8.4 AUTRES COMPTES CREDITEURS

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

		31-déc.-19	31-déc.-18
Autres cptes débit. & crédit.		3 236 000,00	50 000,00
Quote-part sur Frais d'Administration	8.4.1	7 743 502 407,62	7 764 969 477,88
Frais de compensation	8.4.2	937 693 189,87	937 693 189,87
Quote-part sur redevances minières	8.4.3	1 189 276 651,75	815 385 272,15
Frais de disposition	8.4.4	1 040 516 709,30	1 040 516 709,30
ZAES		142 984 147,90	142 984 147,90
		11 057 209 106,44	10 701 598 797,10

8.4.1 QUOTE-PART SUR FRAIS D'ADMINISTRATION

L'évolution des soldes de répartition des quote part des "Frais d'administration" aux bénéficiaires sont les suivantes :

	31-déc.-19	31-déc.-18	Variation	dont:	
	(A)	(B)	(A - B)	QP encaissées en 2019	QP payées en 2019
Police et Cellule environnementales (f)	5 732 368 497,76	5 655 532 226,76	76 836 271,00	824 836 271,00	(748 000 000,00)
Comité Nationale des Mines	1 241 775 104,10	976 252 433,10	265 522 671,00	515 522 671,00	(250 000 000,00)
Agence de l'Or (ANOR)	769 358 805,76	1 133 184 818,02	(363 826 012,26)	206 209 068,00	(570 035 080,26)
	7 743 502 407,62	7 764 969 477,88	(21 467 070,26)	1 546 568 010,00	(1 568 035 080,26)

(Cf. Note 14.1)

(f) La répartition par bénéficiaires effectifs de ce poste se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Police des Mines	(312 782 875,61)
Cellule environnementales	1 150 717 124,39
Industries extractives	1 223 608 562,20
Direction des Affaires Juridiques	305 902 140,55
Inspection et suivi	1 223 608 562,20
Bureau Permanent CGI	2 141 314 983,84
	5 732 368 497,56

Il ressort de cet état qu'il a de TROP PAYE de 312 millions d'Ariary pour la Police des Mines.

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

8. AUTRES DETTES (suite)

8.4 AUTRES COMPTES CREDITEURS (suite)

8.4.2 FRAIS DE COMPENSATION

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Betsiaka	529 464 054,87	529 464 054,87
Maevatanàna I: SINO	221 393 450,00	221 393 450,00
Maevatanàna II: KRAOMA	186 835 685,00	186 835 685,00
	<u>937 693 189,87</u>	<u>937 693 189,87</u>

8.4.3 QUOTE-PART SUR REDEVANCES MINIERES

Les quotes-parts sur Redevances minières varient et se répartissent comme suit au 31 décembre 2019:

	31-déc.-19 (A)	31-déc.-18 (B)	Variation (A - B)	dont:	
				QP encaissées en 2019	QP payées en 2019
IGM	539 168 960,55	305 486 848,30	233 682 112,25	233 682 112,25	
IEC	650 107 691,20	509 898 423,85	140 209 267,35	140 209 267,35	
	<u>1 189 276 651,75</u>	<u>815 385 272,15</u>	<u>373 891 379,60</u>	<u>373 891 379,59</u>	0,00
				(Cf. Note 14.2)	

8.4.4 FRAIS DE DISPOSITION

Ce poste se détaille comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
MAINLAND	212 516 709,30	212 516 709,30
MPUMALANGA	828 000 000,00	828 000 000,00
	<u>1 040 516 709,30</u>	<u>1 040 516 709,30</u>

9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
Frais d'instruction sur FA	13 714 400,00	180 092 450,00
Droit forfaitaire	41 900 400,00	54 824 600,00
Location de box, salle de conférence, stand	64 000 872,00	23 284 528,00
Autres	9 874 400,00	7 992 800,00
	<u>129 490 072,00</u>	<u>266 194 378,00</u>

10. ACHATS CONSOMMES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
Fournitures de bureau-entretien-consommables informatiques	133 812 690,00	109 317 135,00
Eau et électricité	66 120 661,32	65 626 647,66
Carburants et lubrifiants	362 627 500,00	272 747 000,00
Fournitures administratives	0,00	0,00
Pièces détachées-fournitures d'entretien et de réparation	7 874 500,00	0,00
Autres matières et fournitures non stockés	0,00	184 410,00
Achats de matériels, équipements, et travaux	0,00	0,00
Variation des stocks	(55 342 009,50)	(1 813 792,50)
Rabais, remise, ristournes	0,00	0,00
	<u>515 093 341,82</u>	<u>446 061 400,16</u>

11. SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CONSOMMATIONS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

		31-déc.-19	31-déc.-18
Services extérieurs	11.1	221 978 830,18	290 606 795,23
Autres services extérieurs	11.2	909 257 263,55	2 848 223 257,41
		<u>1 131 236 093,73</u>	<u>3 138 830 052,64</u>

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

11. SERVICES EXTERIEURS

11.1 SERVICES EXTERIEURS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
Locations	9 620 500,00	40 767 652,00
Entretiens et réparations (a)	65 070 627,00	151 716 095,50
Primes d'assurances	147 287 703,18	95 283 047,73
Documentation et divers	0,00	2 840 000,00
	<u>221 978 830,18</u>	<u>290 606 795,23</u>

(a) Des charges de l'exercice correspondantes à ce poste d'un montant total d'AR 61 900 946,99 ne sont pas comptabilisées. (cf. note 7-a)

11.2 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
Personnel extérieur à l'entreprise	11 465 011,50	50 110 155,05
Frais d'actes et contentieux	3 311 237,69	0,00
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (i)	24 627 000,00	70 657 000,00
Publicité, publication, relations publiques (ii)	227 022 720,96	845 579 065,22
Transports et frêts	23 480 000,00	41 875 134,40
Déplacements, missions et réceptions (iii)	352 912 922,66	1 564 304 603,49
Frais de postes et télécom (iv)	264 435 405,15	266 655 299,32
Services bancaires et assimilés	2 002 965,59	9 041 999,93
Cotisations et divers	0,00	0,00
	<u>909 257 263,55</u>	<u>2 848 223 257,41</u>

(i) des charges de l'exercice correspondantes à ce poste pour un montant d'Ar 78 602 156,00 ne sont pas comptabilisées.

(ii) Ce poste se détaille comme suit durant les exercices 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Annonces & insertions	7 876 138,00	140 512 459,00
Foires & expositions	192 485 153,86	661 481 202,36
Cadeaux à la clientèle	18 998 678,43	14 413 601,86
Catalogues & imprimés	1 927 750,67	16 936 000,00
Publications	5 735 000,00	11 296 670,00
Autres (pourboires ...)	0,00	939 132,00
	<u>227 022 720,96</u>	<u>845 579 065,22</u>

(iii) Ce poste se détaille comme suit durant les exercices 2019 et 2018 :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Voyages & déplacements	50 780 286,66	494 736 675,99
Indemnités - Missions	46 516 636,00	891 631 027,50
Réceptions	255 616 000,00	177 936 900,00
	<u>352 912 922,66</u>	<u>1 564 304 603,49</u>

(iv) des charges de l'exercice correspondantes à ce poste pour un montant d'Ar 1 085 000,00 ne sont pas comptabilisées.

12. IMPOTS ET TAXES

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
IFPB	22 934 010,00	27 209 010,00
TVA devenue non récupérable (b)	91 373 268,45	0,00
Autres	0,00	0,00
	<u>114 307 278,45</u>	<u>27 209 010,00</u>

(b) Ce poste représente les TVA déductibles forclose et se détaille comme suit pour l'exercice 2019 :

Exercice 2018 et antérieur	69 949 287,43
exercice 2019	21 423 981,02
	<u>91 373 268,45</u>

13. CHARGES DU PERSONNEL

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	Variation	31-déc.-18
Rémunérations du personnel (c)	3 997 451 697,68	605 263 141,18	3 392 188 556,50
Charges sociales	462 587 325,29		329 282 291,08
Autres Charges de personnel	0,00		370 791 725,50
	<u>4 460 039 022,97</u>		<u>4 092 262 573,08</u>

(c) cf. page suivante

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

13. CHARGES DU PERSONNEL (suite)

(c) L'augmentation d'Ariary 605 263 141,18 s'analyse comme suit :

- Recrutement de personnels pour divers postes	493 202 881,85
- Revision des salaires des anciens personnels	353 423 302,32
- Evolution d'échelon	15 897 488,66
- Primes 2017	103 068 824,96
- Impacts divers départs dont DG	(285 181 691,16)
- Diminution des provisions de congés payés	(82 321 338,53)
- Diminution des indemnités et avantages divers	7 173 673,08
	<u>605 263 141,18</u>

14. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

		31-déc.-19	31-déc.-18
Produits divers de gestion courante		46 508 408,33	15 582 200,93
Frais d'administration	14.1	6 339 305 931,00	7 008 622 227,00
Redevances minières	14.2	93 472 844,89	76 838 958,62
		<u>6 479 287 184,22</u>	<u>7 101 043 386,55</u>

14.1 FRAIS D'ADMINISTRATION (FA)

Pour l'exercice 2019, les frais d'administration comptabilisés dans les revenus de BCMM se détaillent comme suit :

Part revenant à BCMM sur les FA encaissés et repartis de l'exercice	(a)	6 186 272 034,00
3/4 comptabilisé en 2016 et répartis en 2019		(34 585 060,00)
Frais d'Administration en Mer (revenant à 100 % à BCMM)		187 618 960,00
		<u>6 339 305 934,00</u>

(a) Sur la base des données de la Direction Technique, la répartition des Frais d'Administration encaissés durant l'exercice 2018 se présente comme suit :

Bénéficiaires	Taux réglementaires	Frais d'administration (i)	Annulations/Ajustements (ii)	Montant net (i - ii)
Part de BCMM (I)	60%	6 186 272 034,00		6 186 272 034,00
Total Part BCMM (I)	60%	6 186 272 034,00	0,00	6 186 272 034,00
Parts des autres bénéficiaires				
Etats et collectivités décentralisées				
Budget général	1%	103 104 534,00		103 104 534,00
Provinces autonomes	5%	515 522 671,00		515 522 671,00
Régions	7%	721 731 737,00		721 731 737,00
Communes	12%	1 237 254 407,00		1 237 254 407,00
	25%	2 577 613 349,00	0,00	2 577 613 349,00
Organismes intervenants du secteur				(cf. note 8.3.d)
Police Minière et cellule environnementale	8%	824 836 271,00		824 836 271,00
Comite National des Mines (CNM)	5%	515 522 671,00		515 522 671,00
Agence de l'Or	2%	206 209 068,00		206 209 068,00
	15%	1 546 568 010,00	0,00	1 546 568 010,00
				(cf. note 8.4.1)
Total Part autres bénéficiaires (II) (Cf. Notes 8.3.d. et 8.4.1)	40%	4 124 181 359,00	0,00	4 124 181 359,00
TOTAL FA en 2019 (I + II)	100%	10 310 453 393,00	0,00	10 310 453 393,00
TOTAL FA en 2018	100%	11 774 111 434,76	(157 028 311,76)	11 617 083 123,00
Variation (iii)				(1 306 629 730,00)

(i) Il s'agit des frais d'administration de la période et de l'exercice antérieur encaissés durant l'exercice 2019.

(ii) Il s'agit des annulations pour ajustement de frais d'administration antérieures suivant la note n° 074-2013-MdM/Min du 03 Avril 2013;

(iii) La diminution des Frais d'Administration encaissés en 2019 (par rapport à 2018) s'analyse comme suit :

199 permis classés "défaillants" en 2019	(2 745 004 610,00)
60 permis "défaillants" dans les exercices antérieurs et effectuent des paiements en 2019	844 079 655,00
Variation des paiements des 981 permissionnaires "non défaillants"	127 937 075,00
	<u>(1 772 987 880,00)</u>
Frais d'administration en mer à ne pas répartir et Frais d'administration (3/4) en attente concernant l'exercice 2018	528 425 050,00
Frais d'administration en mer à ne pas répartir et Frais d'administration (3/4) en attente concernant l'exercice 2019	(62 066 900,00)
	<u>(1 306 629 730,00)</u>

Le montant d'Ar 2,7 Milliards représente les permis "défaillants" (non paiement des Frais d'Administration) non encore annulés.

Notes annexes aux états financiers
arrêtés aux 31 Décembre 2019 et 2018

14. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS (Suite)

14.2 REDEVANCES MINIERES

La répartition des redevances encaissées se présente comme suit :

		31-déc.-19		31-déc.-18
Part IGM	50%	233 682 112,25	(Cf. Note 8.4.3)	192 097 396,58
Part IEC	30%	140 209 267,35	(Cf. Note 8.4.3)	115 258 437,95
Part BCMM	20%	93 472 844,90		76 838 958,62
TOTAL		467 364 224,49		384 194 793,15

15. REPRISE DES PROVISIONS

Cette rubrique représente la reprise des provisions pour risques fiscaux constituées en 2013.

N'étant plus répertorié dans la "situation fiscale" de l'établissement accessible au site de l'Administration fiscale (DGE), BCMM a considéré que ladite provision n'a plus d'objet.

Etant entendu qu'elle n'a pas été fiscalement bien traité lors de sa constitution sa reprise constitue un produit imposable à l'Impôt sur les revenus de l'exercice.

16. PRODUITS FINANCIERS

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices 2019 et 2018:

	31-déc.-19	31-déc.-18
Gains de change	7 400 987,00	926 410,65
Autres produits financiers	213 653 113,41	52 602 231,82
Intérêts retard sur Frais d'administration	265 066 482,00	340 866 634,40
	486 120 582,41	394 395 276,87

17. SITUATION FISCALE

a) Le passage du résultat comptable au résultat fiscal pour le calcul de l'impôt dû se présente comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
RESULTAT COMPTABLE	5 193 136 476,17	(1 533 235 895,09)
REINTEGRATIONS	3 618 215 750,91	2 133 321 803,18
. Amendes et pénalités	6 504 763,13	2 138 202,20
. Cadeau à la clientèle	18 998 678,43	14 413 601,86
. Provisions droits de congés et charges sociales	615 412 067,87	500 889 634,54
. Amortissements réputés différés en période déficitaire (i)	0,00	1 375 633 924,69
. Salaire non déclaré à la CNaPS (ii)	7 734 563,79	238 595 468,00
. Personnel extérieur non déclaré à l'ISI	0,00	0,00
. Provisions pertes de valeurs créances	1 307 473 277,69	1 650 971,89
. Impôt sur les revenus (dus)	1 386 965 800,00	0,00
. Impôts différés (variation)	275 126 600,00	
DEDUCTIONS	(1 876 522 634,54)	(600 085 908,09)
. Reprise de provisions congés	(500 889 634,54)	(324 959 308,09)
. Défis fiscaux	(1 375 633 000,00)	
. Amortissements réputés différés	0,00	
. Impôts différés (variation)	0,00	(275 126 600,00)
RESULTAT FISCAL (i)	6 934 829 592,54	0,00
Taux	20%	20%
Impôt calculé	1 386 965 800,00	0,00
Minimum de perception	967 450,36	1 650 971,89
IMPOT DU	1 386 965 800,00	1 650 971,89

b) Les exercices 2017, 2018 et 2019, non couverts par la prescription, restent ouverts à la vérification et droit de reprise de l'administration fiscale.